

## L'Assurance Vie Patrimoniale

« Le couteau suisse de la planification financière »



L'assurance Vie patrimoniale est une solution sur mesure qui vous permettra :

- De transmettre votre épargne à la personne de votre choix (entre conjoints, de parent à enfant, grand-parent à petit-enfant, entre frère et sœur, entre personnes non-liées, ...)
- En évitant potentiellement tout ou partie des droits de succession
- En bénéficiant d'un cadre juridique protecteur, d'une insaisissabilité de l'investissement, d'une immunisation du bénéficiaire d'une succession déficitaire.
- D'investir dans les meilleurs produits financiers du marché sélectionnés de façon indépendante par rapport à la compagnie d'assurance, ou toute banque.
- En toute transparence, et de façon très simple

Nous vous accompagnons depuis la mise en place et tout au long de la vie de la solution construite pour vous.

En cas de besoin, la solution sera adaptée à un changement de souhaits, de profil financier.

L'analyse et la proposition sont sans engagement.



Thierry Muller, Administrateur.  
Lic. en administration des Affaires, ULG.  
0474/94.22.60

